

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL464

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Après le mot :

« mois »,

rédigé ainsi fin de la seconde phrase de l'alinéa 29 :

« et est renouvelable selon les mêmes modalités lorsque les conditions de la délivrance de l'autorisation ne sont plus réunies. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.